

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. a
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 23 Avril 1872.

Versailles, le 20 avril.

Je vous parlais dernièrement de la nouvelle à sensation lancée par un journal anglais annonçant solennellement que M. de Bismark nous avait adressé de vertes admonestations au sujet de nos armements et qu'il serait à la veille de nous envoyer un ultimatum.

J'avais eu soin de démentir immédiatement ces nouvelles quoique ce fut peut être superflu et je ne m'attendais vraiment pas à ce qu'elles eussent les honneurs d'un débat en plein parlement anglais et d'un démenti quasi-officiel de la part de l'organe accrédité du cabinet de Berlin.

Puisqu'elles occupent à ce point le public, je dois vous dire quelle est la situation; nos rapports avec l'Allemagne ont été et restent depuis l'établissement du gouvernement actuel aussi satisfaisants que possible: un acquiescement prononcé par le jury dans les circonstances que vous n'avez point oubliées a pu mécontenter les Allemands; il est également possible qu'ils regrettent l'ajournement du vote de la convention postale, mais ils n'ont formulé aucune plainte et le gouvernement français a trouvé chez leurs représentants un esprit de conciliation qu'il serait injuste de méconnaître.

Comment cette attitude cordiale pourrait-elle se concilier avec les injonctions, les menaces que nous fait pressager le *Daily Telegraph*? Y a-t-il quelque fait nouveau, quelque menace ténébreuse soudainement découverte par le prince-chancelier et qui motiverait ce brusque changement de disposition à notre égard? On prétend qu'il nous reprocherait nos armements; mais tout ce que nous faisons sous ce rapport n'a rien de menaçant et nous le faisons au grand jour, sans la moindre dissimulation.

M. de Bismark sait parfaitement tout cela et il n'en a jamais fait l'objet d'une observation; il n'a jamais cherché à nous susciter le moindre obstacle, la moindre difficulté. Il n'est donc pas admissible que par un caprice véritablement inexplicable, il se soit départi soudain de cette attitude de réserve, je dirais presque d'indifférence, surtout pour casser les vitres, envoyer un ultimatum, faire occuper de nouveau les départements évacués. Et quelle serait la raison, ou plutôt quel serait le prétexte de ces violences injustifiables?... Un discours de M. Thiers prononcé il y a trois semaines qui, jusqu'ici, n'avait ému personne, qui n'avait rien changé à nos bons rapports avec l'Allemagne, qui proclamait à chaque ligne la nécessité de la paix, et qui, loin de contenir une menace pour l'étranger, avait surtout pour but, de modérer et de réfréner certaines impatiences et certaines ardeurs généreuses mais irréflechies.

Le fait est trop invraisemblable pour être vrai. Il est entièrement faux que le gouvernement ait reçu la moindre observation au sujet de nos armements; il n'y a aucun fait, aucun indice, aucun symptôme qui puisse lui faire pressager l'envoi d'une note pareille à celle dont parlait le journal anglais et les rapports des deux gouvernements restent les mêmes. Au surplus, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément elle-même les bruits auxquels je fais allusion et ils ne doivent pas nous occuper plus longtemps.

Le comte d'Arnim n'a pas encore annoncé son arrivée. On attend à Paris la comtesse sa femme lundi ou mardi. Le comte restera quelques jours

encore à Berlin. On attribue ce retard au désir de M. de Bismark de consulter M. d'Arnim sur les détails du cabinet prussien avec le parti catholique. Ayant séjourné longtemps à Rome et étant très au courant de ces questions, M. d'Arnim peut être d'un grand secours pour M. de Bismark dans cette circonstance.

Rien de nouveau sur le conflit Kératry-Labadie; aucune décision n'a encore été prise.

M. Casimir Périer refusant décidément le poste de Londres, la nomination du duc d'Harcourt est de son en plus probable. On ne parle pas encore de son successeur à Rome.

M. Benoist-d'Azy n'accepte pas le portefeuille du commerce; on croit que les députés qui ont le plus de chance de l'obtenir sont MM. Ricard ou Martel.

Quant aux préfectures vacantes, je crois qu'il est en effet question de M. Cantonnet préfet, des Pyrénées-Orientales pour Avignon et de M. Babaud Laribier pour Limoges, mais rien n'est décidé.

A Ronchamp, 43 ouvriers de plus ont repris hier, leur travail. La grève tend à cesser.

M. Gambetta est de retour depuis ce matin à Paris.

On signale aussi l'arrivée de M. Sanza Corroero, secrétaire de la légation du Brésil à Londres.

Revue des Journaux

Patrie.

Les journaux radicaux viennent de recevoir en plein visage un démenti très net, très catégorique de M. le maire de la commune de Couffé, sur le territoire de laquelle s'est célébré le mariage de M^{lle} de Charette avec M. le vicomte de Kérigant.

Les démagogues racontaient que des scènes de désordre avaient signalé ce mariage; que le drapeau blanc ayant été arboré, un drapeau tricolore avait été aussitôt hissé; qu'un coup de couteau avait été donné par un paysan à celui qui avait arboré le drapeau tricolore, et qu'enfin la réaction légitimiste bretonne avait répandu le sang du peuple.

Pas un mot de vrai dans tout cela. Pure invention du *Phare de la Loire*, reproduite, colportée, embellie par les frères et amis de Paris. M. le maire de Couffé adresse une lettre de rectification au *Phare de la Loire*, dans laquelle on peut lire :

Il est faux qu'un drapeau blanc ait été promené dans Couffé;

Il est faux que le nommé Peyré (Ferry) ait arboré un drapeau quelconque;

Il est faux que le nommé Peyré ait paru personnellement dans la rixe; faux qu'il ait été blessé; faux que sa maison ait été envahie;

Mais il est vrai qu'un coup de couteau a été donné par un ouvrier du sieur Peyré, logé chez lui, et que ce coup a été reçu par le sieur Pierre Guillois, qui n'a rien de commun avec celui que vous donnez comme victime.

Le couteau déposé entre mes mains est celui du sieur Peyré.

Depuis le 9, aucun trouble n'a été signalé dans la commune de Couffé.

Rien de plus précis que les affirmations de M. le maire de Couffé. Malgré cela, les feuilles démagogiques n'en continueront pas moins à rappeler « les souvenirs de Trestraillon » et à assurer que les chouans menacent les bons patriotes.

Le Journal de M. Gambetta, la *République Française*, s'est fait remarquer, à propos de cette absurde et odieuse histoire, par la violence de son langage. Ce journal allait jusqu'à menacer les légitimistes, après les avoir couverts des plus grossières injures; il s'indignait

qu'on ait pu crier impunément; Vive Pie IX! et boire à la santé de Henri V, et il terminait en disant que si cette plaisanterie se renouvelait, elle pourrait bien finir par des coups de fourche!

La *République Française* devrait le prendre sur un ton plus modéré. Elle devrait aussi parler plus convenablement des légitimistes, qui ont eu sur les amis de la *République Française* la supériorité de se bien battre contre les Prussiens.

Il faut en vérité, que les amis de M. Gambetta aient perdu toute pudeur, ou qu'ils aient la mémoire très courte pour oser parler de la sorte d'un parti qui a donné tant de preuves de courage et d'abnégation patriotique. Les légitimistes se faisaient tuer, tandis que les républicains, à l'abri de tout danger, se précipitaient à la curée des places. Tandis que MM. de Luynes, de Graosey ou de Dampierre tombaient sous les balles prussiennes, l'état-major gambettiste se repliait en bon ordre dans les cafés de Bordeaux.

Nous n'avons pas oublié la grotesque parodie des amis du dictateur Gambetta. Ils venaient l'obséder pour se faire envoyer dans quelque poste bien éloigné des Prussiens, dans une fonction qui exemptait de tout service militaire. Le camp des Alpes où brillaient Gent et Rouvier, n'avait pas été inventé pour autre chose que pour recevoir les bouillants démagogues derrière leurs retranchements. Et le camp de Toulouse, où M. Lissagaray commanda en chef! Cette ville n'a pas perdu le souvenir des déjeuners pantagruéliques du général républicain. Tandis que les légitimistes mouraient de faim et de froid sur la Loire, les républicains mangeaient bien, buvaient mieux, et se chauffaient paisiblement dans le Midi. Voilà ce que la *République Française* et son directeur feront bien de se rappeler avant de parler en termes aussi peu mesurés du parti légitimiste.

Cette feuille s'étonne de ce que les légitimistes puissent boire à la santé du roi; mais elle nous raconte chaque jour les banquets auxquels M. Gambetta a fait entendre son éloquence républicaine. Nous sommes en plein provisoire ne l'oubliez pas, et si vous avez le droit de crier vive la République! d'autres ont un droit égal à crier vive le Roi!

Du reste, ces violences et cette absence de bonne foi politique ne nous étonne plus de la part de la *République Française*. Nous avions pu croire tout d'abord que M. Gambetta aurait pris quelque souci de ne pas tomber dans la même ornière où se vautre le *Radical*; mais nous nous sommes trompés. Nous l'avons dit déjà: entre M. Gambetta et la Commune, il n'y a plus de différence. La fusion est faite, définitivement scellée; M. Gambetta sera le continuateur de Raul Rigault.

Ordre.

L'ancienne monarchie, dont nous ne contestons ni la grandeur, ni les services, a pris fin en 1792, le jour où le Chef de la monarchie a été décapité aux applaudissements de son cousin. Elle a pris fin le jour où la famille royale exilée, a séparé sa cause de celle du pays pour faire cause commune avec l'étranger soit en fomentant des insurrections, soit en encourageant des complots soit en acceptant le trône des mains de l'étranger.

La preuve que vous n'êtes plus légitimes, c'est que vous ne croyez pas vous-mêmes à la légitimité. Seul M. le comte de Chambord parle un langage de vrai roi, et vous le trouvez incommode. Votre ambition, maintenant, n'est pas de triompher par la force de votre principe, c'est de vous rendre possibles en

badigeonnant le drapeau d'Henri IV pour le mettre au goût du jour. Votre chef vous gêne; il croit trop à son droit. Il vous faut, désormais, des princes d'humeur plus facile, des princes moins princes, des princes qui s'humanisent. Ne nous parlez donc plus de légitimité car tous les premiers, vous avez cessé d'y croire. La légitimité, dans votre langue, n'est plus un principe, c'est une équivoque.

Voilà pourquoi la seule monarchie possible, la seule légitime, la seule durable, la seule qui soit la représentation du pays, c'est la monarchie impériale.

Vous n'en voulez pas?

Alors soyez franchement républicains, soutenez loyalement la République modérée et entretenez-y pour la discipline. Mais non, vous ne pouvez ni fonder votre gouvernement, ni en accepter un autre, ni vous entendre les uns avec les autres, ni vous séparer. Libéraux sous l'Empire, conservateurs sous la République, toujours opposants, vous promenez votre inquiétude et votre impuissance à travers les gouvernements qui se succèdent. Quand vous n'avez pas la majorité, vous travaillez pour l'avoir; quand vous l'avez, vous vous en servez pour donner la direction des cultes à M. Jules Simon. Vous n'êtes plus la légitimité, vous n'êtes plus un parti, vous êtes un dissolvant.

Les Guêpes (d'Alphonse Karr).

M. Thiers aurait dit à M^e Gambetta: — Ecoute, mon petit, ne sois pas cassant, — crois-en un homme qui a joué ton rôle autrefois, — les oncles qui ont fait leurs farces sont la providence des neveux qui les imitent; — fie-toi à moi, n'abreuve pas mes cheveux blancs d'avaries et d'amertume, laisse-moi un peu jouir de mon reste, amuse-toi, mais tranquillement, sagement, — mon héritage t'est assuré, ne va pas gaspiller d'avance ce que je te garde; — je suis un homme d'ordre, je ne touche pas au capital, — les revenus me suffisent, — ne crois pas que je laisserai rien à cette gothou de droite, ni aux d'Orléans, ni aux centres. — Tu seras mon unique héritier, — je suis ton bon oncle, — appelle-moi l'oncle Thiers, comme on disait l'oncle Tom, — profite de ce que je suis débarrassé de l'Assemblée.

Va-t-en dans les départements, leur dire de ne pas faire du bruit et de ne rien casser dans la maison; — prends toi-même des airs convenables, sois moins débraillé; — montre-moi des égards, — remplace les balcons par des banquetts, — laisse-moi finir tranquillement mon petit règne, — j'ai 76 ans, — après moi le pétrole; tu vendras ma voir le matin pour ne pas te nuire dans le parti.

Pars avec ma bénédiction.

Journal des Débats

Nous trouvons dans le *Journal du Havre* et dans la *République française* un nouveau discours de M. Léon Gambetta. C'est aux républicains havrais que l'ex-dictateur est allé porter la parole de vie, et c'est à l'extrémité de cette terre normande, où les rois n'ont pas encore perdu tout crédit, qu'il a prêché la fin des monarchies. Plusieurs centaines de personnes entouraient, au rapport du *Journal du Havre*, M. Léon Gambetta, et des cris de: « Vive la République! Vive Gambetta! Vive la République de Gambetta! » ont accueilli les paroles par lesquelles le maire de la ville souhaitait la bienvenue à son nouvel hôte.

Ceux qui ont suivi M. Léon Gambetta avec quelque attention depuis le jour où le jeune avocat fut nommé député, ceux-là ne trouveront rien de neuf dans cette dernière haran-

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

gue. Même confiance en soi, même mépris des faits, même vide dans les idées, même emphase dans les mots, rien n'est changé. Notons cependant un certain désir d'être mesuré, sauf, bien entendu, envers l'Assemblée nationale, et une sorte de prétention à paraître homme de gouvernement.

M. Gambetta commence son discours par un regret et par un aveu. Il regrette que la France soit si prompte à s'abandonner à la flatterie et à la servilité, et il avoue qu'il « dit ce qu'il pense, » hormis les jours où il se laisse entraîner à des emportements dont il est d'ailleurs affligé. De là il se jette dans des considérations incontestables sur la nécessité de l'instruction primaire et sur les avantages de l'enseignement supérieur. Il lui était difficile de parler de l'enseignement supérieur sans saluer en passant la science, « la seule chose qui fonde les véritables sociétés, qui élève l'homme et qu'il faut boire à longs traits. » Au dire de certaines personnes, cet éloge de la science dans la bouche de M. Léon Gambetta serait d'autant plus remarquable, que l'ex-dictateur connaissait la science seulement de réputation. Quoi qu'il en soit des rapports de M. Gambetta avec la science, il n'en estime pas moins que le gouvernement républicain peut seul réformer d'une façon sérieuse l'enseignement primaire et supérieur. L'Allemagne est cependant un pays où tout le monde sait lire, où les savants pullulent, et néanmoins l'Allemagne n'est pas en république.

Mais passons et arrivons à l'argument en faveur de la république tiré du suffrage universel. L'infortuné Gustave Chaudey a soutenu jadis dans une brochure : *l'Empire parlementaire est-il possible ?* que « le suffrage universel est adéquat à la République, » et M. Léon Gambetta a développé la même thèse dans son discours sur le plébiscite. Un vain se permet-on de faire remarquer à ces théoriciens que le suffrage universel peut ce qu'il veut en matière de formes gouvernementales, que la France a donné par deux fois, hélas ! le plus éclatant démenti à cet axiome républicain par l'établissement de l'empire, par le plébiscite de 1870, et que, si elle était encore consultée de cette manière, elle pourrait ne pas ratifier la république. Mais si le suffrage universel était aussi inconciliable avec la monarchie que le veut M. Gambetta, chaque extension du suffrage dans les États monarchiques affaiblirait l'autorité royale, et l'on pourrait prédire le jour où s'éteindraient à jamais les rois et les monarchies. Eh bien ! jetons les yeux sur le spectacle que nous présente l'Angleterre contemporaine et voyons où en est la royauté. Les deux dernières réformes électorales ont si peu affaibli le prestige royal chez nos voisins, que jamais roi d'Angleterre n'a mieux que la reine Victoria possédé le cœur du peuple anglais.

Les faits ne confirment donc pas les assertions trop absolues de M. Gambetta, et les faits démentent également ce privilège attribué par l'ex-dictateur au parti républicain, d'être seul partisan de la liberté et seul respectueux de ce droit chez ses adversaires. Que les républicains réclament, tant qu'ils sont dans les rangs de l'opposition, la liberté, nous le reconnaissons ; mais qu'ils accordent cette même liberté lorsqu'ils sont au pouvoir, c'est une affirmation que des souvenirs récents ne nous permettent pas d'accepter. Sans parler de la première République, qui a été, selon l'expression énergique d'un contemporain, une servitude agitée, la dictature de Tours et de Bordeaux a-t-elle respecté la liberté ? Si M. Léon Gambetta a oublié sa conduite, le pays s'en souvient encore.

Nous avons remarqué plus haut, dans ce dernier discours de l'ex-dictateur, un certain air de modération. M. Gambetta est même, en un endroit, presque évangélique. Écoutez :

« N'excluons pas les nouveaux venus, les républicains d'hier. On a dit que nous représentions un parti fermé. Ce n'est pas vrai. Ce sont les intrigants qui disent cela parce qu'ils sont excommuniés parmi nous. Ceux qui ont failli par erreur, ils peuvent venir à nous, nous ne penserons jamais à leur passé si leur conscience est pure. Nous les recevrons comme des frères si l'avenir tient ce que leur contrition nous promet. »

N'est-ce pas là le langage d'un puritain aux Madeïmes repenties ? Ce qui nous met en défiance de cette modération, c'est le souvenir de la double conduite de M. Gambetta à Paris et à Marseille, lorsqu'en 1869 il sollicita les suffrages des Parisiens et des Marseillais. A Paris, il était violent ; à Marseille il se déclarait contre Marat, et s'attirait à ce

propos quelques corrections de son ami M. Ranc. Il y a plus : la modération présente de M. Gambetta est si grande, qu'il n'a pas la moindre dureté pour la Commune.

A chaque lecture d'un discours de M. Léon Gambetta, nous nous expliquons moins le rôle de l'ex-dictateur dans notre pays et son espoir invincible de ressaisir le pouvoir. C'est peut-être un des symptômes les plus effrayants que l'assurance avec laquelle l'auteur d'une partie de nos désastres se présente aujourd'hui à la France, fier, le poing sur la hanche et parlant au pays comme s'il l'avait enrichi de deux provinces. Il est bien d'un Français qui connaissait ses concitoyens le mot fameux : « De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ! »

Le Français.

Il paraît que décidément la gauche renonce à poursuivre contre l'Assemblée la campagne de la dissolution. Le *Siècle* déclare qu'« une » trêve tacite est conclue jusqu'à la libération du territoire ; quand le dernier Allemand aura passé la frontière, le moment sera venu de songer au règlement définitif de nos affaires particulières. Voilà une déclaration dont nous devons prendre acte : c'est une victoire remportée par le bon sens et le patriotisme des conservateurs sur les passions du parti révolutionnaire.

D'après des renseignements fournis au *Times*, le général Ladmirault, gouverneur de Paris, a, d'autre part, adressé à M. Thiers, sur l'état de Paris, un rapport où il présente la situation politique de la capitale comme très-satisfaisante. Quoique l'affaire des canons soustraits au fort de Vincennes et quelques autres indices nous aient causé récemment certaines appréhensions, l'assurance donnée par le général Ladmirault est de celles que nous accueillons avec empressement.

Le préfet de police constate, dans un rapport qu'il a envoyé de son côté au chef du gouvernement, que le commerce et l'industrie parisienne reprennent rapidement leur ancienne activité.

Enfin, les comptes de la Banque de France nous montrent que sur 700 millions d'effets en souffrance après la guerre, 693 millions ont été payés, et qu'il n'y en a plus que 7 millions à recouvrer.

Pays.

On sait assez, par des révélations qui pourtant n'ont pas fait connaître tout le mal, comment nos finances ont été gérées par les hommes du 4 septembre. Les fonds de l'Etat, ceux des départements et ceux des villes ont également été prodigués en dépenses inutiles et abusives, en marchés onéreux, conclus dans l'intérêt de spéculateurs privilégiés.

Les gros traitements, si attaqués sous l'Empire, ont été conservés par des ministres, qui, cependant, n'avaient plus à faire face aux exigences du luxe officiel. On a grossi les émoluments de certains préfets : celui de Toulouse notamment touchait 60,000 fr., et non pas 40,000 comme ses prédécesseurs impériaux ; le directeur général des télégraphes qui, avant le 4 septembre, recevait 25,000 fr., était payé après le 4 septembre sur le pied de 3,000 fr. par mois, et avait en outre une indemnité de 25 fr. par jour. Son secrétaire général dont l'emploi avait été créé après la révolution, jouissait d'une allocation mensuelle de 2,000 fr., et en outre d'une indemnité de 25 fr. par jour.

On n'a pas oublié les comptes prodigieux de M. Esquiros à Marseille, les trains spéciaux chèrement payés dont abusaient les nouveaux préfets, les traitements donnés aux magistrats municipaux dont les fonctions avaient toujours été gratuites.

Les abus de ce genre, qui ont cessé partout ailleurs, se continuent à Lyon, où le parti démagogique tient encore la mairie.

Le conseil municipal s'est alloué 52,000 fr. de frais de représentation.

Voici comment se répartirait cette somme :

- Le maire devrait recevoir 10,000 fr.
- Chacun de ses adjoints 3,600 fr.
- Les officiers de l'état civil des six arrondissements, 1,800 fr. chacun.

Quant au fretin, quant aux simples conseillers, ils sont tarifés à raison de 5 fr. de jetons de présence pour chaque séance, dont le nombre est fixé à deux par semaine, formant pour l'année entière un total de 520 fr.

INFORMATIONS

On écrit de Rome :

La question du droit d'asile au Vatican vient d'avoir une solution.

Les autorités judiciaires italiennes ayant adressé une note fort respectueuse dans ses termes, à la préfecture du Palais apostolique, au sujet de la rixe qui a eu lieu entre des gendarmes pontificaux et une patrouille de la garde nationale, cette note a été immédiatement communiquée au pape.

Malgré la pression de son entourage, Pie IX a donné l'ordre aux gendarmes d'avoir à se rendre dans le cabinet du questeur et en même temps il a fait savoir au juge d'instruction italien qu'il lui était permis de venir au Vatican interroger les gendarmes blessés.

Cette solution a été accueillie dans le public avec une vive satisfaction.

On lit dans le *Soir* :

Nous sommes en mesure de confirmer les renseignements que nous avons donnés hier sur l'ajournement de l'emprunt. Nous ajouterons qu'un des chefs d'un des plus grands établissements de crédit, après avoir longuement discuté avec M. de Bismark lui-même diverses propositions d'emprunt et en avoir fait agréer une, vient d'arriver à Paris la soumettre à M. Thiers.

Le président de la République a refusé d'accorder l'entrevue qu'on lui demandait, non-seulement parce qu'il était difficile d'admettre que des questions de cette nature fussent traitées par des particuliers par-dessus la tête du gouvernement, mais encore parce que, dans sa pensée, l'emprunt ne saurait être fait utilement avant l'entrée de l'hiver.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Les travaux militaires ayant pour but de réorganiser la Défense territoriale sont en pleine activité. Le général de Valazé, qui commande à Rouen, affirmait naguère devant plusieurs personnes que le polygone de cette ville et les autres ouvrages destinés à l'établissement d'un camp sont très-avancés, que les troupes placées sous son commandement forment dès à présent un véritable corps d'armée, instruit, discipliné et animé du meilleur esprit.

On parle du prochain départ de M. Vuillot pour Rome. Le rédacteur en chef de l'*Univers* irait soumettre au Saint-Père les raisons qui l'ont conduit à combattre les membres catholiques qui ont déserté, d'après lui, la cause de la papauté, en ne maintenant pas à l'ordre du jour les pétitions des catholiques. Nous ne prétendons pas confirmer la nouvelle ; mais elle a une sorte de notoriété.

Une dépêche de la Corse annonce que M. Trani, dont on se rappelle l'agression violente contre le préfet M. Dauzon, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à six mois de prison et 300 francs d'amende.

Il n'est bruit, dans notre monde judiciaire et politique, que du nouveau procès qui va être intenté à M. Motto.

Cette affaire est fort grave, puisqu'elle a trait à certaines relations trop suivies que M. Motto aurait entretenues, pendant le siège de Paris, avec son beau-frère, qui servait alors dans les rangs de l'armée prussienne.

Le défenseur de M. Motto sera M. Jules Favre, — ex-membre du gouvernement de la Défense nationale.

Nos lecteurs savent quel grave conflit vient d'éclater à Marseille entre le conseil général et le préfet. Les hommes d'ordre, à Marseille, prennent vivement parti pour M. de Kératry. Une dépêche nous annonce que, dans la soirée et le matin du 22, un grand nombre de cartes ont été déposées à la préfecture comme témoignage des sympathies que provoque la conduite énergique du représentant de l'administration.

Une correspondance de Londres, signée Tohy et adressée au *Figaro*, donne d'intéressants détails sur Jules Vallès, qui, ainsi que l'avait bien dit M. Jules Claretie, n'est pas le moins du monde fusillé. — Après avoir décrit la misère relative de tous les grands noms du livre rouge de la Commune, le correspondant continue en ces termes :

« Quand au courageux Jules Vallès, c'est autre chose. Vallès vit en grand seigneur de ce que lui a rapporté le *Cri au peuple*. Il demeure dans Percy Street, près d'Oxford-Street. Il attend les événements ! Les frères et amis peuvent frapper à sa porte, il ne leur ouvrira pas. Jamais il ne s'était vêtu avec autant d'élégance que maintenant : pose de *proscrit*. Je dois à la vérité de dire que les proscrits de la Commune sont généralement méprisés à Londres. On leur donne l'hospitalité comme à tous les voleurs et à tous les assassins de toutes les parties du monde ; mais on ne leur accorde aucune importance politique, et il n'y a pas d'honnête maison qui voudrait les recevoir. »

Vallès passe tout les matins une heure ou deux au cabinet de lecture de *Regent street*. Je regrette d'avoir à vous être désagréable ; mais le journal qu'il lit avec plus d'attention, c'est le *Figaro*.

Du reste, cet excellent garçon, qui s'est réfugié si vaillamment dans sa cave à l'heure où l'on mourait pour ses écrits, cette brave nature vit en solitaire. Il ne fréquente personne, pas même ses anciens collègues de l'Hôtel-de-Ville. Quand il lui arrive de rencontrer quelque figure connue étrangère à la Commune, il fait des efforts inouïs pour n'être pas reconnu. Cet homme continue à avoir peur, cela est évident. On dit qu'il a l'intention de reprendre à Londres la publication de la *Rue* qu'il éditerait en français et en anglais.

Endes vit à l'écart, avec sa famille, dans un faubourg de Londres.

Le doux commissaire de police Le Mousse donne des leçons de français et de comptabilité. Je n'oserais pas affirmer que les jolies misses pressent à ses cours. Quant à la comptabilité de ce commissaire, je la soupçonne toute particulière : c'est la manière d'organiser le pillage en partie double.

Le Crésus de cette bande, le plus douillard de tout ce gibier de potence, le plus talon-rouge de ces tourne-talons, le plus important, le plus remuant, le plus en vue, c'est Vermersch dit l'Aimable, Vermersch le poète, le *monchard*, disent ses complices.

Vermersch demeure au n° 33 de Rathbone-Place. On sait qu'il publie en ce moment un ignoble pamphlet quotidien : *Vermersch-Journal*.

On nous adresse le calcul suivant :

Curieux détails relatifs aux milliards que nous sommes condamnés à payer à la Prusse. Ces calculs sont faits par les Frères des Ecoles chrétiennes.

En billets de banque de 1,000 francs, le poids de chaque billet étant évalué à 2 grammes,

Les cinq milliards en papier pèseraient,	10,000
En or, ils pèseraient,	1,612,900
En argent,	25,000,000
En bronze,	500,000,000

Nombre d'hommes qu'il faudrait pour porter les cinq milliards, la charge de chaque homme étant représentée par 100 kilogrammes :

Pour porter les cinq milliards en billets de 1,000 francs il faudrait	100 hommes
Pour porter l'or il faudrait	16,129
Pour porter l'argent	250,000
Pour porter le bronze	5,000,000

Temps qu'il faudrait à un homme pour compter les cinq milliards, en travaillant dix heures par jour, et en comptant par minute 60 milliards de 1,000 francs, — 50 pièces de 20 francs, 60 pièces de 1 franc, — 60 pièces de 5 centimes :

Pour compter les billets, il mettrait 4 mois 19 jours.
Pour compter l'or 19 ans 10 jours.
Pour compter l'argent, 380 ans, 6 mois 8 jours.
Pour compter le bronze, 7,610 ans, 4 mois 7 jours.
Adam n'aurait pas encore fini.

Nombre de wagons qu'il faudrait pour porter les cinq milliards, la charge d'un wagon étant de 10,000 kilogrammes :

Pour porter les billets, il faudrait 1 wagon	1
Pour porter l'or	161
Pour porter l'argent	2,500
Pour porter le bronze	50,000

Longueur que formeraient les wagons qui porteraient les cinq milliards, la longueur de chaque wagon étant de 10 mètres :

Les wagons qui porteraient l'or formeraient une longueur de	1 kil. 610 mètres
Ceux de l'argent	25
Ceux du bronze	500

Hauteur obtenue par les billets de 1,000 francs des cinq milliards, en les plaçant l'un sur l'autre,

Dernières nouvelles

Versailles, 22 avril, 5 heures, soir.

L'Assemblée nationale est réunie. Le nombre des députés arrivés est assez considérable; chacun raconte les impressions qu'il apporte, et il résulte de ces premières informations sommaires que l'immense majorité du pays veut l'établissement d'un gouvernement régulier.

Les institutions monarchiques peuvent être insultées par M. Gambetta: Les déclarations de l'ancien dictateur tournent à l'avantage du mouvement conservateur. On est à peu près d'accord, également, pour constater que les populations de la plupart des départements sont opposées à la politique économique de M. Thiers, et désirent que la liberté commerciale soit mieux comprise par le Gouvernement et par l'Assemblée.

M. Raoul Duval vient de déposer une demande d'interpellation sur les discours de M. Gambetta. Il veut demander au Gouvernement ce qu'il entend faire au sujet des maires des grandes villes, nommés par lui, qui ont assisté aux banquets dans lesquels M. Gambetta a pris la parole.

M. le comte Joubert demande à interpellier, samedi prochain, le Gouvernement sur l'abolition des passe-ports pour les voyageurs anglais. Cette demande est acceptée.

On s'attend, d'ici à peu de jours, à une demande d'interpellation sur les négociations pour un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. Quelques députés de la Gironde, du Lot et de l'Hérault viennent de conférer à ce sujet.

M. le président lit la demande d'interpellation de M. Raoul Duval.

Une discussion s'engage sur le jour où ces interpellations auront lieu. Elles sont fixées à jeudi.

On discute l'ordre des travaux de l'Assemblée. M. le ministre de l'intérieur demande l'examen des lois d'impôt qui restent à voter, et l'examen du projet de loi sur le Conseil d'Etat. De tous côtés on crie: *La loi sur l'armée! la loi sur l'armée!*

M. le ministre de l'intérieur veut que le projet sur le Conseil d'Etat vienne avant le projet sur l'armée. L'Assemblée paraît d'un autre avis, et c'est avec une surprise profonde qu'on voit M. Thiers monter à la tribune pour intervenir dans une simple question d'ordre du jour.

On remarque que M. Thiers parle plus bas que de coutume.

M. Thiers déclare qu'il a besoin de discuter encore avec la commission au sujet de la loi militaire, et il propose le renvoi à trois semaines. Il ajoute qu'il lui serait impossible, en ce moment, de prendre part au débat. M. le président, en effet, paraît faible, sans être, heureusement, malade. Il lui faut un peu de repos, voilà tout.

M. Buffet appuie M. Thiers. L'Assemblée nationale décide qu'elle discutera ainsi qu'il suit:

- 1° Les lois d'impôt;
- 2° La loi sur le Conseil d'Etat;
- 3° La loi militaire.

M. Schœlcher voudrait qu'on abordât, après ces lois, sa proposition sur la levée de l'Etat de siège à Paris. Après une épreuve douteuse, cette motion est rejetée. L'ordre des dates sera suivi.

Bourse de Paris.

Paris, 23 avril 1872, soir.

Rente 3 p. %	55.25
— 4 1/2 p. %	80.00
— 5 p. %	88.05

hommages de notre reconnaissance, et qu'elle puise des consolations dans l'espoir que Dieu a accordé à ce bon vieillard la couronne immortelle de ses bienfaits.

Veillez agréer etc.

REY.

Phosphate de chaux du Lot.

Rapport fait à la Société agricole et industrielle du Lot au nom de la commission spéciale, par

M. REY.

En 1869, dans un département voisin, presque à nos portes, se produisit une découverte importante. Un chimiste distingué de Tarn-et-Garonne, M. Poumarède, trouvait sur le territoire de la commune de Caylus une grande quantité de pierres phosphatées. Des recherches entreprises aussitôt dans les environs firent découvrir successivement de nouveaux dépôts de phosphate calcaire sur plusieurs autres points du département de Tarn-et-Garonne, dans quelques communes de l'Aveyron et dans celles de Bach, Saillac, Escamps, Vidailiac, Concots, Limogne, Saint-Jean-de-Laur, Larnagol, Cajarc, Saint-Chels, et Gréalou appartenant au département du Lot. Ces mines ont été mises en exploitation dès la fin de 1870, et aujourd'hui un commerce considérable de phosphate de chaux s'est établi dans ces contrées, où il apporte la vie et la prospérité.

Un fait aussi important ne pouvait pas laisser la Société Agricole indifférente. Elle s'est préoccupée aussitôt des moyens de faire profiter notre agriculture et notre industrie des bienfaits de cette découverte, et elle a nommé, pour étudier la question, une commission composée de:

MM. Caviolle, vice-président de la Société agricole.

Dufour, sous-directeur de la Ferme-École du Montat.

Laur, médecin-vétérinaire départemental.

Valette, propriétaire à Labastide-Marnhac.

Rey, secrétaire de la Société agricole, rapporteur.

Cette commission s'est adjoint M. Malinowski, professeur au Lycée, et M. Turninger, élève ingénieur à Cahors, qui ont bien voulu prendre part à une partie de ses travaux. Elle a exploré la plupart des gisements exploités jusqu'ici, recueilli les observations qui lui ont paru utiles et pris les renseignements nécessaires sur les applications du minerai et son mode d'emploi. Ses recherches étant terminées, elle vient vous apporter le résultat de ses études et de ses réflexions.

I.

HISTORIQUE ET IMPORTANCE DU PHOSPHATE DE CHAUX.

Le phosphate de chaux, qui joue maintenant un rôle si considérable en agriculture, n'est entré dans la pratique que depuis quelques années. Cette substance précieuse, dont la culture intensive ne sait plus se passer et sans laquelle la mise en valeur des landes serait à peu près impossible, n'a été connue et appréciée que dans ces derniers temps. Il a fallu, pour que ce progrès se réalisât, que la chimie vint montrer que toutes les plantes contiennent de l'acide phosphorique, tandis que le sol, d'où elles le tirent exclusivement, n'en possède qu'une quantité en général très-faible et quelquefois même à peine appréciable; que par conséquent l'agriculteur, qui veut éviter l'épuisement de ses terres et obtenir des produits abondants, doit leur donner cet engrais en même temps et même titre que les autres et s'attacher tout au moins à restituer l'acide phosphorique qu'elles perdent tous les ans par l'exportation des grains, des plantes industrielles, de la viande, du lait, etc.

C'est en 1840 que Liebig établit dans sa *chimie agricole* que non-seulement l'acide phosphorique, mais encore tous les sels contenus dans les végétaux étaient indispensables, malgré leur minime proportion, à la constitution et à la vigueur des plantes. Il prouva même que l'absence ou l'insuffisance d'un seul de ces éléments dans le sol pouvait tenir en échec tous les autres et produire la stérilité. Leur rôle dans la végétation était donc, contrairement à ce que l'on avait cru jusqu'alors, aussi important que celui des éléments organiques et même jusqu'à un certain point supérieur. La substance orga-

nique des plantes, en effet, composée de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, est formée en grande partie par l'eau et l'air et ne coûte rien. L'azote seul n'est pas apporté en quantité suffisante par les pluies et l'atmosphère, et le cultivateur doit en fournir le complément.

Les minéraux, au contraire, qui sont: l'acide phosphorique, la potasse, la chaux, la magnésie, la silice, l'acide sulfurique et quelque fois l'oxide de fer, le chlore et la soude, ne se trouvent que dans le sol et dans des proportions restreintes. La plupart cependant peuvent suffire aux besoins des plantes, mais quelques-uns et les plus importants, comme l'acide phosphorique, la potasse, la chaux, font le plus souvent défaut. Il en résulte donc pour le cultivateur la nécessité impérieuse de combler lui-même ces vides en demandant au commerce et à l'industrie des engrais que sa ferme ne peut produire.

Ainsi, on le voit par ce court exposé, l'importance du phosphate de chaux ne peut pas être plus grande, puisqu'il forme, avec l'azote et quelquefois avec la potasse et la chaux, la matière nutritive des plantes que l'atmosphère, l'eau et la terre ne fournissent que d'une manière insuffisante et qui retombe par conséquent à la charge du cultivateur.

Les Anglais, auxquels nous laissons trop souvent l'honneur de nous devancer dans la voie du progrès, s'empressèrent de mettre à profit ces leçons de la science. Ils firent usage du phosphate de chaux sur leurs terres et le demandèrent d'abord aux os des animaux et bientôt à ceux de l'homme qu'ils allèrent chercher jusque sur les champs de bataille. Puis, cette source de phosphate étant insuffisante, ils se mirent à exploiter des gisements de coprolithes, de sables coquillers, le guano du Pérou, etc. A leur tour ces mines allaient être épuisées, quand, en 1856, M. de Molon, qui depuis longtemps faisait des recherches en France pour découvrir du phosphate de chaux minéral, eut le bonheur d'en trouver de nombreux gisements dans les Ardennes et dans la Meuse. Il en indiqua même sur un grand nombre de points de notre sol, entre autres dans notre département, mais par simple déduction et en se fondant sur l'analogie des terrains. A partir de cette époque, les découvertes se multiplièrent non-seulement en France, mais à l'étranger. L'Amérique, l'Angleterre en trouvèrent sur leur sol; l'Allemagne rencontra le sien dans le duché de Nassau; l'Espagne, qui possédait dans l'Estramadure des mines inépuisables de phosphate de chaux cristallisé, les mit en exploitation. Enfin vint la découverte des gîtes de notre contrée qui ne seront probablement pas les derniers.

II.

ÉTUDE DES GISEMENTS DU LOT.

Tous les gisements de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron et du Lot connus jusqu'ici sont situés sur le terrain jurassique, dans l'étage moyen de l'oolithe. Cette formation géologique occupe dans notre département une bande de terre d'une largeur moyenne de 25 kilomètres qui le traverse du S. S. E. au N. N. O. et qui comprend la totalité ou la plus grande partie des cantons de Labenque, Limogne, St-Géry, Cajarc, Lauzès, Livernon, Gramat et Souillac. Ce terrain ayant partout la même structure, la même composition et les mêmes caractères, il est probable qu'il possède aussi sur toute son étendue des gisements de phosphate que de recherches ultérieures mettront un jour à découvert.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAYERIE

Jedi, 25 avril 1872.

Représentation donnée avec le concours de

M. DUVAL-DORNAY

LA CHANSON DE FORTUNIO

Opérette d'Offenbach.

BATAILLE DE DAMES

Comédie en 3 actes.

Lischen et Fritschin

Opérette.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Chronique locale

et méridionale.

Par arrêté préfectoral du 19 avril courant, ont été nommées institutrices communales: MM^{les} Rose Gratiat, à Fajoles; Marie Bornes, à Maxou.

Nous trouvons dans l'*Union* la note suivante qui sera lue, sans aucun doute, avec un vif intérêt:

Les communes peuvent-elles disposer, dans le but d'éviter la création de nouvelles impositions extraordinaires pour l'exécution de travaux communaux utiles et urgents, des fonds à provenir du remboursement par l'Etat des dépenses de la garde nationale mobilisée, en exécution de la loi du 11 septembre 1871?

Telle est la question très intéressante à laquelle le ministre de l'intérieur, interrogé par plusieurs préfets, vient de répondre.

Si les communes se sont libérées au moyen de prélèvement sur les fonds libres, les sommes remboursées par l'Etat rentreront dans la caisse municipale et seront à la disposition du conseil.

Si les communes ont eu recours à l'emprunt, le changement d'affectation des emprunts contractés en vue de la mobilisation de la garde nationale ne pourra avoir lieu qu'avec le concours des plus forts imposés.

Mais dans les communes où les contribuables ont été frappés d'une taxe spéciale, c'est aux contribuables, *individuellement*, que doit profiter l'application de la loi du 11 septembre, sans que la commune puisse, sous aucun prétexte, retenir ces fonds.

Malgré les réglemens qui interdisent à tout militaire de s'adresser au ministre de la guerre, autrement que par la voie hiérarchique, beaucoup de militaires appartenant à la gendarmerie envoient directement au ministère de la guerre leurs demandes ou leurs réclamations. A l'avenir toute correspondance de ce genre ne recevra pour toute réponse qu'une punition de quinze jours de salle de police, infligée à son auteur.

On nous écrit du Boulvé:

Notre localité vient de faire une grande perte. M. Daynard, ex-maire du Boulvé, est mort le 20 du courant dans sa quatre-vingt-troisième année.

Il avait administré notre commune pendant trente ans; sa mort est un deuil pour les habitants du Boulvé.

Pendant son administration, on a toujours admiré en lui ses sentiments de charité et d'impartialité. Comme maire, il veilla avec une sollicitude toute paternelle aux intérêts de ses administrés et au soulagement des malheureux, il visitait les pauvres, s'enquérât de ce dont ils avaient besoin, et sollicitait des secours avec une vigilance infatigable, afin d'alléger leur misère; si ses demandes étaient infructueuses, grâce à sa position de fortune, l'obole était toujours assurée au pauvre. M. Daynard fut le conciliateur de notre commune, si un différend survenait entre ses administrés, il intervenait, animé de cette inaltérable honnêteté qui caractérise l'homme de bien, et, avec sa douceur et sa bonté habituelles, il inspirait l'horreur des procès et de la discorde, ralliait les parties adverses en stimulant leur bon sens par ses conseils aussi sages qu'éclairés.

Tel est l'homme que la mort vient de nous ravir, et qui emporte nos regrets jusqu'au tombeau. Que sa famille reçoive maintenant les

Annouces

SOCIETE INDUSTRIELLE

BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION (ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité... 3 65
soit 1 centime par jour.

De 12 jours à 3 mois... 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois... 5 1/2
soit 1 centime 1/2 par jour.

De 6 mois à un an... 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisses des déposants et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O.

CHEMINS DE FER

DE SÉVILLE A XÉRÈS ET CADIX.

C'est le 9 mai que doit expirer irrévocablement le dernier délai pour adhérer à la transaction.

Si à cette époque la transaction n'avait pas réuni le nombre d'adhésions indispensable, le chemin de Séville serait déclaré en faillite, les obligations auraient perdu toute valeur, et les obligataires qui se seraient abstenus d'adhérer n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des conséquences désastreuses de leur incurie.

Le Conseil d'Administration adresse ce dernier avis aux obligataires et les invite à déposer sans plus de retard leurs titres et leurs adhésions chez leurs agents de change ou banquiers.

Dans les Départements les principaux ban-

quiers et agents de change reçoivent les dépôts d'obligations et se chargent d'envoyer les adhésions à MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers à Paris, rue Blanche, n° 72, qui contiennent à payer à tous ceux qui adhèrent UN franc 42 c. 1/2 par obligation, pour les intérêts anticipés du 1^{er} semestre de 1871.

La correspondance Havas contient les renseignements suivants :

« On nous écrit de Panama, le 21 mars 1872,

« Le vapeur Costa-Rica, arrivé hier sur notre rade, apporte de l'Amérique centrale les nouvelles suivantes :

« Le pacte d'union, qui a été signé le 17 février par les représentants de Guatemala, de Honduras, de Costa-Rica et de San Salvador, a été accueilli on ne peut plus favorablement par l'opinion publique, parce qu'il est considéré comme une garantie du maintien de la paix entre les Etats de l'Amérique Centrale.

« L'article 3 porte textuellement ce qui suit :

« La conservation de la paix dans les Républiques de l'Amérique Centrale est un des plus stricts devoirs de leurs gouvernements et peuples respectifs. Les différends qui pourraient surgir seront réglés amiablement. En cas de non arrangement, la difficulté sera soumise au jugement arbitral de l'autorité nationale qui sera établie dans l'Amérique Centrale. Le gouvernement ou les gouvernements qui enfreindraient ce principe commettraient le crime de trahison contre la nation Centro-Américaine. »

Nous recommandons d'une manière spéciale la PATE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.

Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'exposition internationale de Lyon. — Un soldat, souvenir de la guerre (fin). — Les Théâtres. — Réception du Président de la République à l'Élysée. — Gazette du Palais. — La Plata. — La nature chez elle, par M. Théophile Gautier (fin). — Pékin, Yeddo, San-Francisco (Voyage autour du Monde), par M. le comte de Beauvoir. — Monument élevé à Lausanne, à la mémoire des soldats morts dans cette ville.

Gravures : Trois centième anniversaire de l'indépendance hollandaise : le champ des fêtes de la Brielle ; — Le cortège historique de la Brielle. — Exposition universelle de Lyon : aspect des travaux intérieurs. — Paris : réception de M. Thiers dans le grand salon du palais de l'Élysée ; — Le salon d'argent, dit du coup d'État ; — Le salon de Conversation, dit de l'Hémicycle. — République Argentine : rivière de la Plata ; — Une halte dans la Plata. — La Grande Muraille de la Chine. (passe de Nang-Kao) : 28 mars 1867 ; — L'avenue des Animaux de granit conduisant aux tombeaux des empereurs ; gravures extraites du Voyage autour du Monde. — Lausanne : monument élevé à la mémoire des soldats français morts dans cette ville. — Rébus.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÈNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se

dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois cinquante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du 1^{er} d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle... 9 fr.
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr.
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trimestre
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur de

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

LA POUPEE MODELE

(8^e année.)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : Nanon, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de la requête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traite sur eux, dans la quinzaine, leur faisant supporter les frais de recouvrement.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	5h10	12h25	5h40
Mercuès	5 28	12 47	5 56
Parnac	5 43	1 7	6 9
Luzech.	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.	6 25	2 1	6 49
Duravel.	6 37	2 16	6 59
Fumel.	6 58	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 4	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cette	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	
LIBOS.	Départ. 8h41	9h26	5h19
AGEN.	Arr. 9 59	10 28	6 44
	Dép. 11 25	11 20	7 »
MONTAUBAN	Arr. 1 33	12 43	9 3
	Dép. 12 13	3 05	7 57
AGEN.	Arr. 1 36	5 11	10 6
	Dép. 2 »	6 10	»
LIBOS.	Arr. 3 »	7 36	»

DE CAHORS A PARIS			
	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	
LIBOS.	Départ. 8 9	3 3	7 39
PÉRIGUEUX.	Arr. 11 56	5 42	11 25
	Dép. 1 40	6 10	mi 1
LIMOGES.	Arr. 4 51	8 21	2 27
	Dép. 4 55	8 30	2 1
ORLÉANS.	Arr. mi 43	2 38	0 8
	Dép. mi 55	2 16	10 0
PARIS	Arr. 3 50	4 39	2 9
	Dép. 4 40	7 45	»

En vente à la Librairie J.-U. CALNETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 112 pages... 1 fr.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soies.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

L. LEGRAND
FOURNISSEUR DE PLUSIEURS COURS ÉTRANGÈRES
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.
Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVELL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA | **ORIZA-LACTÉ**
pour blanchir adoucir et rafraîchir la peau | contre les tâches de rousseur et les rides

Eau tonique quinine Legrand et pommade au baume de Tannin
Préparations selon les formules laissées par le Dr CHOMEL pour nettoyer la tête régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps
Chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de France et de l'étranger.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête civile.
Globes garnis et Globes avec socle.
Cylindres ronds et Cylindres ovales.
Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur.
Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom